



Paris, le 23 mai 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ATTACHES D'ADMINISTRATION du 23 mai 2019

Représentaient l'UNSA :

Dominique LE-DILY	DRAAF Normandie	dominique.le-dily@agriculture.gouv.fr	06.87.04.81.75
Véronique LEBLANC	FranceAgrimer Montreuil	veronique.leblanc@franceagrimer.fr	01.73.30.21.32
Norbert LECARDONNEL	DRAAF Normandie	norbert.lecardonnel@agriculture.gouv.fr	02.31.24.98.60
Nicolas RAMI	DRAAF Bretagne	nicolas.rami@agriculture.gouv.fr	02.99.28.21.81
Sébastien SCHMITT	EPLEFPA Fontaines	sebastien.schmitt@educagri.fr	06.31.32.51.33
Stéphanie LOUCHEZ	SAFSL/SDABC	stephanie.louchez@agriculture.gouv.fr	01 49 55 60 85

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Force est de constater que cette première réunion de début de mandat se déroule à un moment très particulier de notre histoire institutionnelle, administrative, sociale ou l'horizon professionnel des personnels s'assombrit, un peu plus encore tous les jours et où les maîtres mots sont fusion-suppression-transformation-restructuration.

Trois remarques relatives à la remise en cause du statut, à l'organisation territoriale de l'Etat, à la transformation des administrations centrales.

La remise en cause du statut et en particulier celle des compétences des CAP (art. voté par 66 voix contre 35 à l'Assemblée Nationale mardi dernier) est inacceptable pour l'UNSA.

Dès 2020, les mobilités, les avancements et les promotions se feront sans l'avis des représentants élus du personnel. Cette évolution remet en cause la transparence des décisions et de leur gestion. Nous ne pourrons plus, comme aujourd'hui, expliquer, alerter, défendre. L'évolution des missions des CAP, pour l'UNSA, ouvre la porte à un risque d'arbitraire. Face à ce risque, l'UNSA sera aux côtés de nos collègues attachés pour engager les actions nécessaires.

Dans un tel contexte, la décision d'élaborer enfin en 2019, comme nous le demandions, une charte de gestion pour les AAE qui préfigurerait les futures « directives de gestion » prévues dans le projet de loi, est une bonne chose. En effet, ce texte sera une référence claire pour les attachés dans leur parcours et constituera une protection dans l'avenir.

Pour l'UNSA, il est important que les travaux du groupe de travail puissent démarrer avant mi-juillet.

L'organisation territoriale de l'État et la transformation des administrations centrales

Dans l'immédiat, la création d'un SGC entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 va impacter fortement nos collègues attachés, secrétaires généraux des DDI.

Pouvez-vous nous indiquer quelles mesures le MAA compte prendre pour aider et accompagner nos collègues ?

La même question se pose bien entendu pour les AAE de centrale, car la volonté gouvernementale, de réduire les échelons hiérarchiques au sein de la centrale, va impacter au premier chef les cadres intermédiaires.

Au travers de cette question, est posée celle de la place des attachés dans le ministère et dans les établissements publics. Lors de la dernière CAP, la Présidente s'est engagée à faire remonter notre demande d'élaboration d'un travail qualitatif sur le corps. Qu'en est-il de cette demande ?

Enfin, depuis 10 ans les restructurations incessantes et les transformations des services de l'État ont eu pour objet principal de supprimer des postes. On ne peut donc que faire le lien avec les causes de situation faisant l'objet du procès « France Télécom » devant le tribunal correctionnel de Paris.

Monsieur le Président, que l'existence même de ce procès serve de leçon. Les conditions de travail, la santé au travail doivent rester la priorité de tous. A L'UNSA, nous y veilleront.

Pour finir, nous tenons à vous signaler que plusieurs collègues de plus de 47 ans ont ressenti une mauvaise impression ; elles ont ressenti (et oui c'étaient des femmes) que leur âge était un frein. L'âge de départ moyen à la retraite reculant, il est impératif de se préoccuper de ce qui va devenir une problématique de plus en plus aiguë, qui concerne d'ailleurs tous les corps.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

PROJET DE LOI SUR LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Ministre est attaché au dialogue social qui devra perdurer dans le nouveau cadre.

L'Administration a conscience de l'importance des organisations syndicales pour aider à résoudre des situations collectives et individuelles. Les représentants du personnel à partir de 2020 seront toujours amenés à faire remonter les situations difficiles des personnels.

En ce qui concerne les Attachés, le projet de charte de gestion qui sera envoyé aux OS fin juin-début juillet 2019, fera l'objet d'une séance de travail à la rentrée et sera repris au titre des lignes directrices, qui à compter de 2020 encadreront les mobilités, les avancements et les promotions.

Dès la promulgation de la loi, et la publication des décrets, un groupe de travail se tiendra dans le cadre de l'harmonisation des CAP.

SG DES DDI

Création d'un secrétariat général commun : les IGAPS seront mobilisés pour informer et accompagner les agents. Le SRH, dans le cadre des discussions en interministérielles, souhaite s'appuyer sur les retours d'expérience positifs lors des opérations de la REATE et des décroissements.

Le projet de loi crée une priorité de premier rang pour les collègues dont le poste serait restructuré au sein du Ministère et au sein du département.

SITUATION DES SENIORS ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

L'administration a identifié et reconnaît le fort enjeu relatif à la population des séniors.

La DGAFP a engagé une réflexion sur ce sujet.

La directrice de cabinet du MAA a saisi le CGAAER d'une étude sur les séniors de catégorie A.

Dans le cadre de la démarche de labélisation, le ministère renforcera les actions en matière de qualité de vie au travail.

ETUDE QUALITATIVE SUR LES ATTACHES AU MAA

Suite à la demande de l'UNSA, cette étude est retenue et sera réalisée à compter de fin 2019. Le groupe de projet OMM sera présidée par Patrick SOLER

RIFSEEP

Dans le cadre de la révision quadriennale des cotations, une discussion a été engagée dans le cadre du projet de la loi de finance 2020.

AUTRE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- **MUTATIONS**
- **DETACHEMENTS**
DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION LIES A LA MOBILITE
- **INTEGRATIONS**
DANS LE CORPS
- **TITULARISATIONS**

RECOURS

Recours prime (5 recours) : 2 avis favorable et 3 reports

Recours télétravail (1 recours) : préconisation un jour par semaine pour un an

COMMISSION DE REFORME

Les six titulaires de la CAP ont été élus

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**
(Coordonnées au début du compte-rendu)

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

